

Extrait des décisions du Bureau du 04 mars 2026

L'an deux mille vingt-six le 04 mars, les membres du Bureau du Syndicat de Prévention, Collecte et Valorisation des déchets dans l'Ouest de l'Eure (PRECOVAL) se sont réunis à MENNEVAL (27300) en réunion sous la présidence de Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, le Président.

Étaient présents : BEAUDOUIN Laurent, BEURIOT Valéry, DELAPORTE Jean-Pierre, DOUVENOU Gérard, LEGROS Pierre, PRESLES Gwendoline, SIMON Bertrand, TIHY André, VAN DEN DRIESCHE André, VAN DUFFEL Christine, VILA Jean-Louis et VILLEY Cécile.

Étaient excusés : BERNARD Jean-François, DAVID Jean-Luc, PECOT Bertrand et VAGNER Marie-Lyne.

Étaient absents : LEVASSEUR Dominique et MADELON Jean-Louis.

Assistaient à la réunion : PERSON Frédéric – Directeur Général des Services, MAROUARD Gilles – Directeur pôle Collecte & Traitement, FRESLAUD Isabelle – Responsable Financier, FABRE Sébastien – Responsable CETRAVAL, PETREMENT Emilie – Responsable adjointe CETRAVAL, LEFRANC Sébastien – Responsable Exploitation & Logistique, ALLEAUME Gilles – Responsable Systèmes d'Information, CORDEY Marlène – Responsable des Affaires Générales et RIVOALLAN Marie – Assistante aux Affaires Générales.

Membre du Bureau..... 18

Présents..... 12

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 09 heures 40.

Date de la convocation : 26 février 2026. Secrétaire de séance : VAN DUFFEL Christine.

N° 2026-020 : CHOIX DE L'OPERATEUR POUR UNE LIGNE DE TRESORERIE

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, portant délégations du Comité Syndical au Bureau et au Président ;

Ayant connaissance des besoins prévisionnels de trésorerie pour ce début d'année 2026 ;

Au regard de l'offre présentée par ARKEA BANQUE ;

Considérant que le PRECOVAL doit faire face à un besoin ponctuel de trésorerie, et qu'il est donc nécessaire de procéder à l'ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie pour 2 000 000€ ;

Après avoir entendu l'exposé du Président ;

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

Article 1 : D'ouvrir un crédit de trésorerie auprès de **ARKEA BANQUE** aux conditions suivantes :

- Montant maximum : 2 000 000 € (Deux millions d'euros)
- Durée : un an maximum (à partir de la signature du contrat)
- Taux variable : Euribor 3 mois + marge de 0.55%
- Périodicité de paiement des intérêts : en fonction de l'utilisation réelle de la ligne
- Commission d'engagement : 0.05% soit 1 000 €
- Commission de non-utilisation : exonération
- Commission de mouvement : exonération

Article 2 : D'autoriser le Président à signer la convention d'ouverture de crédit de trésorerie.

Article 3 : D'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment les demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues au contrat.

Syndicat de Prévention, Collecte et Valorisation des déchets dans l'ouest de l'Eure

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le 09/03/2026

ID : 027-252703863-20260304-2026_020-DE

S²LO

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

DELAPORTE Jean-Pierre

Président du PRECOVAL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.